

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire.

Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX (à 20h15), Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à 20h30), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sylvie POIZAT, Christelle CALLAREC.

EXCUSÉS / PROCURATIONS : Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE à Agnès BOUVET, Béatrice GAYVRAMA à Nicolas DURET, Christèle GENAITAY à Jean RONSIN, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Hervé BOUSSION à Christelle CALLAREC, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT, Chrystel BROUCHON, Sophie RABORY.

SECRETAIRE de SEANCE : Agnès BOUVET.

COMPTE-RENDU DU 19 FEVRIER 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2018.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Le rapport de 12 pages a été débattu en commission finances le 26 février. Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, le présente :

- recettes et dépenses de fonctionnement prévisionnelles et leur évolution, recettes d'investissement prévisionnelles,
- dépenses d'investissement et l'état de la dette.

Concernant les recettes fiscales, les bases fiscales 2018 n'ont pas encore été notifiées. Leur évaluation a été réalisée à partir des bases 2017 majorées de 1,2% (*inflation 2017*). La fiscalité est comparée à celle de communes environnantes, notamment celles ayant une population équivalente, pour connaître leur valeur locative moyenne.

La maîtrise des charges courantes et des dépenses de fonctionnement se poursuit. Les dépenses de personnels constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement pour 2018. Un montant provisoire sera prévu au budget primitif, basé sur le réalisé 2017, en tenant compte des augmentations des traitements de la fonction publique, des parcours professionnels, des modifications du régime indemnitaire, des mouvements de personnels à venir, et de la création de 3 emplois (secteur de la culture/jeunesse).

En 2017, l'épargne nette et brute a baissé. Les principaux investissements à inscrire au budget 2018 sont :

- l'achèvement des travaux de la médiathèque, le mobilier et le matériel informatique nécessaires à son aménagement,
- l'aménagement de la rue de Rennes au niveau de l'entrée de la ZAC,
- la rénovation des façades de l'église,
- l'achat d'un véhicule.

Le rapport comporte aussi une rubrique sur le budget assainissement. Les débats ont porté sur :

- la modalité de fixation des valeurs locatives en cas de création de la commune nouvelle (Sylvie POIZAT),

- le dispositif de suppression progressive du paiement de la Taxe d'Habitation par les contribuables et le mécanisme de reversement de la compensation par l'État (en cas de modification des taux notamment). L'exonération et la compensation vont commencer cette année. Il est précisé à Jean-Paul RONSIN que le critère du non-paiement de la taxe d'habitation sera celui des ressources des ménages avec un plafond. Jean-Paul OLLIVIER précise que l'État a mis un simulateur en ligne. Les contribuables peuvent savoir s'ils sont exonérés ou non.

- Au niveau de la participation financière de la commune au service commun « ADS – Autorisation Droit du Sol » qui va augmenter, Agnès GODREUIL demande s'il ne serait pas pertinent de reprendre l'instruction, notamment dans la perspective de la commune nouvelle. Joseph THEBAULT indique que le service est appréciable pour l'instruction des permis de construire complexes.

- Sur les investissements recensés, Joseph THEBAULT précise qu'il va falloir procéder à des arbitrages, car ils ne pourront pas tous être programmés cette année. Il rappelle que le COSEC est une salle de sport qui a 40 ans. Elle a bien vieilli mais elle nécessite des travaux réguliers et des adaptations, notamment le chauffage.

- Sylvie POIZAT indique qu'il sera pertinent d'analyser les besoins d'équipements en complémentarité avec Pleumeleuc.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, qui sera notifié à Montfort Communauté et mis en ligne.

SUBVENTIONS 2018

Régine LEFEUVRE, Adjointe à la Vie Associative, expose que les demandes de subventions des associations ont été examinées en Commission le 20 février. Elle rappelle les modalités et critères d'attribution (nombre de licenciés/adhérents, affiliations, examen de la trésorerie de l'association). Montfort Communauté alloue des subventions à quelques associations communales, sur la base d'un principe de spécialité. Dès lors, le même événement ne peut pas faire l'objet d'une subvention communale. Elle explicite les montants et précise que les subventions à caractère social, petite enfance sont versées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour la subvention globale allouée à l'USB, Sylvie POIZAT préconise d'ajouter le détail des montants prévus par section. Régine LEFEUVRE précise que cela a été évoqué en commission. Joseph THEBAULT fait remarquer l'augmentation de certaines disciplines sportives, notamment le yoga (147 adhérents dont l'effectif augmente). Sylvie POIZAT demande aussi le coût par activité. Régine LEFEUVRE précise que l'aide logistique de la commune est en cours d'évaluation, et que les associations ne manquent pas d'inviter la commune à leur assemblée générale. Joseph THEBAULT rappelle qu'il y a un tissu associatif dynamique. Agnès GODREUIL précise que les associations sont invitées à faire une demande écrite de subvention, pour pouvoir en percevoir une. Certaines associations pourraient avoir besoin d'un montant supérieur à celui qui est voté. Régine LEFEUVRE précise que le montant sollicité est analysé et qu'il peut différer du montant alloué.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions 2018 qui représentent un montant global de 33 971€.

ASSUJETTISSEMENT TVA / BUDGET ASSAINISSEMENT

Le service public de l'assainissement collectif est délégué à SAUR. Le contrat de délégation en vigueur a pris effet au 1^{er} janvier 2016, pour 12 ans. À ce titre, les infrastructures de l'assainissement collectif sont mises à la disposition du délégataire (station d'épuration, pompes de relevage et réseaux), qui procède à la facturation auprès des usagers, puis reverse la part « collectivité » au Budget annexe « Assainissement ». Chaque année, le rapport d'activités de ce service est présenté au Conseil Municipal.

Jusqu'à présent, la TVA transitait par le délégataire. Or, depuis une jurisprudence, cette activité est considérée comme une activité

économique, devant donc être assujettie à la TVA, avec des déclarations périodiques de TVA auprès du centre des impôts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal assujettit le budget Assainissement à la TVA, et mandate Monsieur le Maire à l'effet d'effectuer les démarches.

CREATION de BUDGET ANNEXE /ASSUJETTISSEMENT TVA

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de nombreuses emprises d'espaces verts. L'étude de densification urbaine a identifié des dents creuses et espaces urbanisables, classés en OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) au P.L.U. Des secteurs proches du Boulevard Pasteur, et des rues de Lorraine/Guého en font partie. La commission « Urbanisme, Agriculture développement durable » est favorable au dépôt de deux permis d'aménager afin de diviser ces emprises pour permettre la construction de maisons d'habitation. Les permis d'aménager seront soumis au conseil municipal ultérieurement. A ce stade, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune, qui retracera la comptabilité des opérations de viabilisation et cessions à des personnes privées, avec une gestion de comptabilité de stock. La comptabilité de stock sera celle de l'inventaire intermittent. Lorsque le lotissement sera terminé, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats, et incorporera les parties publiques dans l'inventaire de la commune. À ce stade, Monsieur Le Maire propose de délibérer sur la création d'un budget annexe « Lotissements d'habitats ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- crée un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissements d'habitats » et l'assujettit à la TVA,
- mandate Le Maire à l'effet d'en assurer les formalités.

BUDGET ANNEXE « LA BASTILLE » / ASSUJETTISSEMENT TVA

Monsieur Le Maire rappelle que le plan d'aménagement de la Bastille a été validé par le conseil municipal le 18 septembre 2017. Sur une emprise foncière communale de 3,5 ha, ce projet vise à développer un nouveau quartier au cœur du bourg avec de l'habitat collectif/individuel, le déplacement du parking poids lourds, un pôle santé, une résidence seniors, de nouvelles voies et des stationnements publics. Il fera l'objet d'un permis d'aménager.

Comme pour les projets de lotissements évoqués au point précédent, Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. Il sera soumis au vote le 9 avril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée un budget annexe « Lotissement La Bastille » et l'assujettit à la TVA et mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'effectuer les formalités.

ENQUETE DE DECLASSEMENTS DE CHEMINS – AJOUTS

Jean RONSIN, Adjoint, rappelle qu'un programme d'enquête publique a été retenu en février 2016. Il porte sur des classements et déclassements de chemins ruraux avant leur cession à des riverains demandeurs, et à Espacil Habitat pour rétrocéder les voiries Louis Lagrange et Antoine Lavoisier. Comme l'enquête publique n'a pas été lancée, la commission « Voirie » est favorable à des ajouts :

- « Les Barbas » ; échange avec le propriétaire/exploitants,
- « La Haie Pavée » ; demande d'achat d'un bout de chemin communal déjà entretenu par le riverain. Jean-Paul RONSIN rappelle la nécessité de veiller au bon écoulement des eaux pluviales. Il faudra prévoir une servitude dans l'acte de cession.
- « La Haie Régnier » ; cession de la moitié de l'accès à la cidrerie.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- intègre ces ajouts au programme de la prochaine enquête publique,
- mandate Monsieur le Maire à l'effet d'assurer les formalités inhérentes à cette enquête publique.

CONTRIBUTION A L'ETUDE « INFRASTRUCTURES 2025 »

Le Conseil Départemental a engagé une étude intitulée « Infrastructures 2025 ». Pour le secteur du Pays de Brocéliande, une réunion a eu lieu en décembre. Suite à celle-ci, les communes sont invitées à compléter une fiche diagnostic et à remonter leurs informations et demandes à leur EPCI. La commission Voirie a proposé d'inscrire :

- La création d'un giratoire sur la RD72 Nord au niveau de la sortie du Parc d'activités communautaire du Pays Pourpré en Brocéliande,
- des travaux de sécurisation du carrefour de Tournebride ; RD72 nord/ CD28 (giratoire),
- La réfection de la chaussée sur la RD2012 entre l'entrée de Bédée sur la RN12-Chevaleraye et l'entrée d'agglomération (rue de St-Brieuc),
- des aménagements de sécurité sur la RD72 Sud, entre la sortie de la zone agglomérée et la Radois, dont un giratoire au niveau de la sortie de la rue de Montfort (lieu-dit « La Grenouillette »), avec la prévision du dévoiement de la sortie de la route de Bréteil pour le raccordement sur le Rond-Point,
- l'élargissement de la RD72 entre la Foulangère et « la Grenouillette »,
- la réalisation d'une voie de contournement de l'agglomération de Bédée pour rejoindre la RN12 à la sortie de la Chevaleraye dans le cadre de l'aménagement de la route départementale RD31 entre Iffendic et Bédée (voie future inscrite au PLU).

Sylvie POIZAT rappelle la nécessité de créer des pistes et liaisons cyclables, même près des voies départementales. Dans ce cadre, Agnès BOUVET préconise d'étudier des échanges dans le secteur du Quintin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- inscrit les propositions précitées à l'étude de programmation intitulée « Infrastructures 2025 » ;
- mandate Monsieur le Maire à l'effet de les transmettre.

MISE à DIPOSITION DE L'ÉTANG DU BLAVON /Comité d'entreprise D'EDF

Depuis 2001, la section pêche du comité d'entreprise d'EDF utilise l'étang de Blavon. Jean RONSIN, Adjoint, indique que la convention avait alors été conclue sur la base d'un tarif forfaitaire de 30 cartes annuelles. Leur effectif, alors de 50 membres a baissé. Le comité d'entreprise a demandé une baisse du tarif. La commission « Finances » a préconisé un tarif de 15 cartes annuelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient cette proposition, qui sera notifié à l'éco-garde.

EXTINCTION D'UNE CREANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal admet en créance éteinte une dette de 723,84€ suite à un jugement de surendettement. Il mandate Monsieur Le Maire à l'effet de procéder aux écritures comptables..

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession du bien situé 14 bis rue de Dinan.

Décisions prises par délégation :

Le 19 février, Monsieur le Maire a indiqué au conseil municipal avoir fait appel de la décision rendue le 5 janvier par le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (affaire Leroy - GAEC du Château des Douves/ Commune).

Informations

- Supérette. Monsieur Le Maire fait état de modifications sur la répartition des établissements du groupe Carrefour. Il indique avoir rencontré la Direction Régionale pour connaître les décisions envisagées sur le « Carrefour Contact » de Bédée. Celui-ci ne fait pas partie des sites dont la fermeture est prévue. Il sera maintenu sachant que son activité est croissante. Il exprime sa satisfaction et rappelle que cette supérette constitue un vrai service pour les habitants, qu'il faut contribuer à préserver.
- Fête des Bédiévales le 8 avril : programme annoncé par Régine LEFEUVRE.

Prochaine réunion : lundi 14 mai à 20h30

